

Comment personnaliser l'affichage du tableau des compteurs ?

En tant qu'administrateur, vous avez la possibilité de déterminer le niveau d'informations liées aux compteurs accessible aux utilisateurs.

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Absences > Paramètres, rubrique Tableau des compteurs**

	Crédit	Régulation	En attente	Validé	Solde	Action
RTT 2023	17j	2j	0j	8j	11j	
Congés d'ancienneté 2023	3j	0j	0j	1.5j	1.5j	
Congés annuels 2023	28j	2j	0j	23j	7j	

- [Activer les informations liées aux compteurs](#)
- [Activer l'accès à l'historique des compteurs pour les utilisateurs](#)
- [Accès au détail des absences impactant le solde](#)

En cochant OUI, vous activez l'affichage du **"i"** en bout de ligne du libellé du compteur. Au survol du bouton, l'utilisateur pourra avoir plus d'informations concernant :

- L'**amplitude de gestion** du compteur : la période sur laquelle le dépôt de l'absence est possible et à partir de laquelle son solde est calculé.
- L'**acquisition** : si le compteur est calculé par l'application, la période de référence de l'acquisition, ainsi que le reste à acquérir si la période n'est pas terminée.

Lorsque les crédits ou les valeurs de régulation des compteurs sont mis à jour, ces actions sont enregistrées.

En cochant OUI, l'historique est visible par les utilisateurs via la petite horloge en colonne Action dans le tableau des compteurs.

Les utilisateurs peuvent consulter l'ensemble des crédits absences depuis leur tableau des compteurs. En colonne Crédit, une loupe détaille le calcul si le compteur est calculé par l'application. En cochant OUI, vous activez l'affichage de la loupe de la colonne Solde où le détail des décomptes est historisé.

Au niveau de la fiche utilisateur :

- Lorsque le compteur est géré manuellement, il n'y a pas de loupe dans la colonne « Crédit »,

ces compteurs étant alimentés par import de fichier.

- Lorsque le compteur est géré en « importé depuis la paie », il n'y a pas de loupe dans la colonne « Crédit », ces compteurs étant généralement alimentés annuellement.
- Lorsque le compteur est géré en « calculé par l'application », une loupe est disponible dans la colonne « Crédit » pour permettre la consultation du calcul de son alimentation.

From:

<https://documentation.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:

https://documentation.ohris.info/param_conges:personnaliser_affichage_compteurs

Last update: **2025/07/10 09:55**

